

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 084-218400265-20231124-2023DEC22-DE



VAUCLUSE  
---  
ARRONDISSEMENT  
D'APT  
---  
MAIRIE  
DE  
**CADENET**  
84160 Cadenet  
---  
Téléphone 04 90 68 13 26  
Télécopie 04 90 68 13 26

Mis en ligne le

27/11/2023

## DECISION N° 22/2023

### Marché à procédure adaptée : Assurances – Flotte automobile – avenant n°1

#### **Le Maire de Cadenet,**

**VU**, Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22/4° et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision, et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité, et notamment les décisions relatives aux marchés publics,

**VU**, le code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-7 et suivants relatifs aux marchés à procédure adaptée,

**VU**, la délibération n°72/2023 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les marchés publics de fournitures et services d'un montant inférieur ou égal au seuil d'appel d'offres,

**VU**, la décision n°27/2021 du 14 décembre 2021 relative à l'attribution du marché n°21CAD18 pour l'assurance flotte automobile de la commune, conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon un montant de 5 273,80 €.

**VU**, L'avenant d'ordre n°1 proposé par le titulaire du marché le 19 octobre 2023 et le tableau récapitulatif des prix unitaire actualisé.

**Considérant** le bilan de sinistralité et la nécessité pour la commune de maintenir l'assurance risque flotte automobile au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Les conditions financières du marché à procédure adaptée relatif à l'assurance flotte automobile attribué à GAN - Cabinet Martin sise 7 allée des romarins, à SISTERON (04200) par décision n°27/2021 du 14/12/2021 sont modifiées en appliquant une majoration 70% des cotisations d'assurances hors révision de prix. Le tableau figurant en annexe de la présente décision reprend les prix unitaires majorés pour la flotte identifiée à ce jour.

**ARTICLE 2 :** L'avenant est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'à la fin du marché.

**ARTICLE 3 :** En application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal qui sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise en préfecture.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Comptable Public sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cadenet, le 23 novembre 2023

Le Maire,  
Jean-Marc BRABANT



**DECISION N° 22/2023****Marché à procédure adaptée :  
Assurances – Flotte automobile – avenant n°1****ANNEXE – Tableau indicatif des prix unitaires par formule**

Type	Age	Flotte au 22/11/2023	Formule	Prix unitaire 2023*	Prix unitaire majoré*	Montant indicatif majoré*
VL	<= 5 ans	3	OC	323,74 €	550,36 €	1 651,07 €
	>= 6 ans	12	OB	215,13 €	365,72 €	4 388,65 €
PL SANS ASSISTANCE	>= 15 ans	1	OB	289,85 €	492,75 €	492,75 €
ENGINS -3,5T	>= 6 ans	3	OH	48,96 €	83,23 €	249,70 €
ENGINS +3,5T	<= 7 ans	2	OI	92,54 €	157,32 €	314,64 €
	>= 8 ans	4	OH	77,79 €	132,24 €	528,97 €
REMORQUE LEGERE	>= 6 ans	2	OB	11,10 €	18,87 €	37,74 €
REMORQUE LOURDE	>= 8 ans	2	OB	45,26 €	76,94 €	153,88 €
		<b>29</b>				<b>7 817,40 €</b>

\* Hors révision de prix et autres taxes et contributions sur le contrat